

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY

Séance du 29 octobre 2024

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

**Nombre de membres**

en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 11  
absents : 5

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA, M GOBÉ, MME MY

**Absents excusés :** MME EPRON, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP  
**Ont donné pouvoir :** MME MARY pouvoir à M BAZILLE

**Secrétaire de séance :** André LÉON

**N° 2024069 - Objet : Vote tarif de redevance assainissement 2025**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le tarif de redevance de l'assainissement a été voté en 2023 comme suit : 30€ de part fixe pour l'abonnement et un taux à 1.19 € du m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

- D'augmenter de 10€ la part fixe soit 40€
- De maintenir le taux à 1.19€ du m<sup>3</sup>
- 

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent à l'unanimité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

- D'augmenter de 10€ la part fixe pour l'abonnement soit 40€
- De maintenir le taux à 1.19€ du m<sup>3</sup>

Le secrétaire de séance,  
André LÉON

Fait et délibéré le 29 octobre 2024  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire



Membres	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture  
053-215301250-20241029-2024069-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2024  
Date de réception préfecture : 05/11/2024